

Réaction à l'amendement budgétaire annoncé par le MEES le 18 novembre dernier

Le CQJDC tient à saluer l'initiative du Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) au sujet de l'abolition de la validation des dossiers en vue de l'obtention de financement servant à octroyer des ressources supplémentaires aux élèves handicapés ou qui présentent un trouble grave du comportement.

La responsabilité de valider les dossiers soumis par les écoles relèvera dorénavant des commissions scolaires, ce qui aura pour effet d'accélérer de plusieurs mois l'attribution de services. Ainsi, les difficultés des élèves seront davantage perçues en fonction des besoins à combler en vue de favoriser leur mieux-être.

Cette modification transitoire au mode de financement dans le réseau scolaire est cohérente avec les visées préventives ainsi qu'avec l'importance de l'intervention précoce prônés par le CQJDC. Nous souhaitons que le nouveau modèle de financement qui sera développé pour l'automne prochain puisse confirmer l'intention du Ministère de faciliter la mise en place d'actions préventives et précoces dans le parcours des élèves en difficulté ou à risque de l'être.

En dépit des conséquences positives nommées ci-dessus, nous soulignons l'importance de maintenir une pratique évaluative rigoureuse des besoins et de la situation de l'élève dans chacune des écoles. Nous espérons que les changements qui seront mis en place favoriseront la poursuite des évaluations rigoureuses de la part des professionnels du monde scolaire. Ces évaluations devraient viser l'identification des besoins des élèves et le choix des services les plus appropriés à leur offrir, et non sur l'établissement d'un diagnostic. Nous soulignons également l'importance que les stratégies de financement qui seront développées continuent de permettre de recueillir des statistiques sur le nombre d'élèves qui présentent des besoins particuliers. Le CQJDC offre son expertise pour la réflexion entourant les nouvelles procédures.